

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

16/07/2025

Date d'affichage

16/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme MOREAU Virginie, M. MOREAU Mathieu,
Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, Mme ROLLAND Christelle,
M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine,
M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :

M. RIVIERE Jacky donne pouvoir à M. MARCHESSEAU Roger

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda, Mme HERISSE Laetitia,

Etai(ent) excusé(s) :

Mme PAQUET Stéphanie, Mr RIVIERE Jacky,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2025-45

Objet : Mise à disposition salle des fêtes et salle socio de Prissé-la-Charrière pour un spectacle avec le MOULIN DU ROC et signature de la convention de partenariat culturel

Monsieur le Maire explique avoir été contacté par Madame Marie CHAMPOUILLON chargée de production et de l'accueil des compagnies au Moulin du Roc pour nous proposer d'accueillir un spectacle de la saison culturelle 2025/2026 du Moulin du Roc.

Elle nous propose d'accueillir le spectacle suivant :

1336 (Paroles de Fralibs) » de Philippe Durand avec la Compagnie 13-36

Le dimanche 12 octobre 2025 à 17h (séance tout public)

Le spectacle sera intégralement pris en charge pour le Moulin du Roc et ne nécessite pas d'installation scénographie particulière. Seul un accès à l'électricité est demandé.

Une convention sera signée entre Le Moulin du Roc, la commune et la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la mise à disposition gracieusement de la salle des fêtes et la salle socio de Prissé-La-Charrière.
(Ci-joint la convention en annexe)

Après avoir étudié la demande du Moulin du Roc, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'accepter la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et de la salle socio de Prissé-la-Charrière,
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

AR Prefecture

079-200076198-20250724-20245-DE
Reçu le 31/07/2025

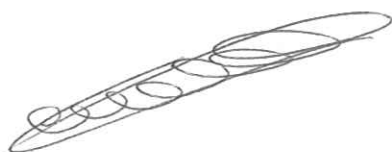
La Secrétaire de séance,
Mme TEILLET Karine



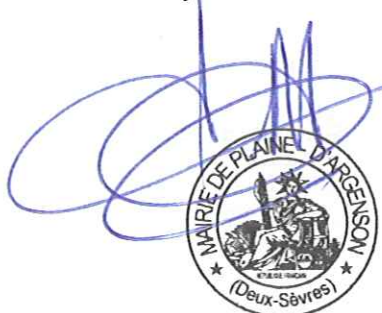
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 28 juillet 2025
Le Maire,
Jean-François SALANON



La Secrétaire de séance,
Mme TEILLET Karine



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 28 juillet 2025
Le Maire,
Jean-François SALANON



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 16
Présents : 11
Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
16/07/2025

Date d'affichage
16/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme MOREAU Virginie, M. MOREAU Mathieu,
Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, Mme ROLLAND Christelle,
M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine,
M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :

M. RIVIERE Jacky donne pouvoir à M. MARCHESSEAU Roger

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda, Mme HERISSE Laetitia,

Etai(ent) excusé(s) :

Mme PAQUET Stéphanie, Mr RIVIERE Jacky,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2025-45

Objet : Mise à disposition salle des fêtes et salle socio de Prissé-la-Charrière pour un spectacle avec le MOULIN DU ROC et signature de la convention de partenariat culturel

Monsieur le Maire explique avoir été contacté par Madame Marie CHAMPOUILLON chargée de production et de l'accueil des compagnies au Moulin du Roc pour nous proposer d'accueillir un spectacle de la saison culturelle 2025/2026 du Moulin du Roc.

Elle nous propose d'accueillir le spectacle suivant :

1336 (Paroles de Fralibs) » de Philippe Durand avec la Compagnie 13-36

Le dimanche 12 octobre 2025 à 17h (séance tout public)

Le spectacle sera intégralement pris en charge pour le Moulin du Roc et ne nécessite pas d'installation scénographie particulière. Seul un accès à l'électricité est demandé.

Une convention sera signée entre Le Moulin du Roc, la commune et la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la mise à disposition gracieusement de la salle des fêtes et la salle socio de Prissé-La-Charrière.
(Ci-joint la convention en annexe)

Après avoir étudié la demande du Moulin du Roc, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'accepter la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et de la salle socio de Prissé-la-Charrière,
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

VOTE : Adoptée à l'unanimité